

Dates : Nous contacter – Selon vos disponibilités

Durée : 7h

Public visé : Tout salarié titulaire de la carte SST à jour au niveau de ses recyclages

Nombre de participants : 4 personnes minimum à 10 maximum.

Pré requis : Aucun

Lieux : Formation intra-entreprise : Sessions de formation dans vos locaux, en France métropolitaine, pour des groupes constitués. Formation Inter-entreprises : Sessions de formation dans notre local situé à Chaumont, pour des groupes constitués.

Encadrement : Formateur SST certifié par le réseau FORPREV

Méthodes pédagogiques : Basées sur des exposés participatifs et des études de cas, Diffusion de vidéos, Mise en situation sur accidents simulés et pratique de la réanimation cardio-pulmonaire sur mannequins adulte, enfant et nourrisson, manipulation du défibrillateur.

Matériel d'apprentissage : Plan d'intervention SST, Mannequins adultes, enfant et nourrisson, Défibrillateur, Couvertures et matériels pour simulation accident du travail.

Modalités de suivi de l'exécution du programme et d'appréciation des résultats : Feuille d'émargement, Attestation de présence, QCM de contrôle des connaissances acquises selon le référentiel de l'INRS, Remise d'un support pédagogique INRS, Questionnaire d'évaluation de la formation. Remise de la carte Sauveteur Secouriste du Travail.

Objectif général de la formation :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Améliorer l'action du secours à la victime
- ✓ Améliorer la capacité d'analyse face aux situations dangereuses
- ✓ Prévenir les situations à risques
- ✓ Appréhender la sécurité par rapport aux risques encourus par le personnel et le matériel

Programme :

1. Actualisation de la formation en fonction de la réglementation

Risques de l'entreprise ou de l'établissement
Modifications du programme

1. Etre capable de mettre en application ses compétences de sauveteur au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Se situer en tant que Sauveteur Secouriste du Travail dans son entreprise
Connaitre la conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire, alerter, secourir

Appliquer ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise :

- Protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter à informer
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais respire
- La victime ne répond pas et ne respire plus

2. Evaluation des acquis de la formation

A partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du sauveteur secouriste du travail.

3. Conclusion de la formation

Obligations réglementaires :

Code du Travail - Article R4224-15, Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V) :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :
1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.
Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

Recyclage obligatoire tous les deux ans.

L'INRS préconise qu'un minimum de 10% des salariés soit formé au SST, en tenant compte de leur répartition géographique dans les ateliers ainsi que de l'organisation éventuelle du travail en équipe.